



Été 2010

Bulletin d'information de la municipalité d'Austin

Mot de la mairesse

Chers concitoyens,

La vie municipale n'a rien d'ennuyant, je vous assure!

Devant la problématique des chemins privés pour lesquels les promoteurs se soustraient à leurs obligations ou sont carrément inexistants, la municipalité a demandé l'avis de ses conseillers juridiques sur la responsabilité qu'elle pourrait encourir s'il lui était impossible de fournir ses services (urgence, collecte des matières résiduelles, déneigement, etc.). Cet avis sera prépondérant dans notre réflexion quant à la nouvelle orientation que nous souhaitons adopter pour la planification de nouvelles rues qui prendront en compte les caractéristiques du milieu. Aussi, le conseil a-t-il adopté lors de sa séance régulière du 2 août dernier un nouveau règlement qui établit un moratoire en prohibant les nouvelles rues dans les aires locales rurales et rurales forestières, le temps que nous mûrissions notre réflexion.

Le 11 juin dernier, le conseil a reçu avec grand soulagement l'information du ministère des Affaires sociales indiquant que la municipalité est effectivement admissible à une subvention de 609 397 \$ au titre du programme de remboursement de la taxe d'accise pour les travaux d'asphaltage du chemin North. Notre firme d'ingénieurs-conseils a donc officiellement présenté la demande d'aide au Ministère. Sur approbation de celle-ci (attendue en septembre), la municipalité devra adopter un règlement d'emprunt (qui dépassera les 2,2 millions de dollars), le faire approuver par les citoyens et le Ministère, puis faire un appel d'offres pour les travaux. Comme chaque étape prend plusieurs semaines, nous savons d'ores et déjà que cela nous mènera tard à l'automne, un moment peu propice à la réalisation des travaux. Donc, le conseil mettra tout en œuvre pour que l'asphaltage soit fait dès le dégel au printemps 2011.

La municipalité remercie le bureau de Pierre Paradis, notre député provincial, qui nous a accordé une somme de 20 000 \$ pour des travaux d'entretien de la partie asphaltée du chemin North.

Une quarantaine de citoyens, dont quelques-uns avec grand mécontentement, ont reçu un avis d'infraction concernant l'installation de leur abri d'auto d'hiver (communément appelé « Tempo »). Dans 90 % des cas, les gens ne nécessitaient qu'un simple rappel, et se sont conformés immédiatement. Rappelons que le règlement existe depuis 1989 et qu'il a été modifié en 2001 par l'ajout des dates d'installation permise, soit du 15 novembre au 15 mai. Le conseil municipal avait déjà entrepris une démarche d'application du règlement en 2009 et y a donné suite avec plus de vigueur cette année. Ce faisant, le conseil réagissait au nombre croissant de citoyens qui déplorent le laisser-aller et demandent de mettre fin à l'injustice. Se conformer aux règlements, c'est se comporter en citoyen responsable.

Le conseil a donné son aval à l'aménagement d'un jeu d'eau au parc municipal pour un montant allant jusqu'à concurrence de 70 000 \$. Une demande de subvention de 25 000 \$ a été présentée au fonds AgriEsprit de la Financière agricole du Canada. Une fondation privée et le bureau de Pierre Paradis nous ont assuré leur appui. Ce projet d'infrastructure prévu pour le printemps 2011 bonifiera l'offre d'activités pour le camp de jour, favorisera le jeu en groupe et l'activité physique chez les jeunes et promouvra une fréquentation accrue du parc par les jeunes familles, les parents et les grands-parents, ce qui créera de belles occasions d'échange et de rencontre entre nos citoyens.

Pour des raisons de sécurité publique, la municipalité procédera bientôt à l'installation de plaques civiques sur toutes les propriétés situées sur son territoire, aux abords des chemins publics et privés. L'achat et l'installation seront couverts à même le fonds général de la municipalité, mais l'entretien sera à la charge du propriétaire. Ce faisant, nous satisfaisons nos obligations au titre du *Règlement sur la sécurité incendie* découlant du Schéma de couverture contre les incendies exigé par le ministère de la Sécurité publique qui prévoit qu'un numéro d'immeuble doit être placé en évidence de telle sorte qu'il soit facile de le repérer à partir de la voie publique ou du chemin privé. En améliorant la signalisation, nous facilitons le travail des services d'urgence et comme on le sait, en situation d'urgence, chaque minute compte.

Et pour terminer sur une note gaie, notre journée de célébrations annuelles *Austin en fête!* a connu un plus grand succès que jamais. Et c'est grâce à vous qui retrouvez vos manches sans compter les heures, mais aussi à vous tous qui vous faites un point d'honneur d'être là pour fêter notre esprit communautaire. Merci du fond du cœur.

Je vous rappelle que vous pouvez me rencontrer à l'hôtel de ville, sur rendez-vous, le mardi avant-midi et le vendredi après-midi. Je suis à votre écoute.

La mairesse,
Lisette Maillé

Sommaire

Nouvelles des comités.....	2
Vie communautaire.....	3
Patrimoine	4
Information du citoyen	5
Enviro-info	6
Science nature	7
Échos administratifs	8
Calendrier.....	8

Communication

Le samedi 10 juillet dernier, votre conseil rencontrait une trentaine de citoyens pour un échange qui est maintenant devenu une tradition à Austin. Cette rencontre annuelle permet au conseil de prendre connaissance des préoccupations des citoyens et de leur faire part des grandes lignes des projets en cours. Pour les citoyens, cette rencontre constitue une occasion de poser des questions et d'obtenir des réponses à certains problèmes auxquels ils font face.

Environ la moitié des participants ont posé au moins une question. Le conseil a pu ainsi constater que la gestion des chemins (entretien de la chaussée et des fossés, réfection, pavage) ainsi que la question touchant la municipalisation de certains chemins privés dont l'entretien a malheureusement été abandonné par les entrepreneurs sont deux des soucis les plus importants des citoyens. La vitesse sur les chemins est aussi devenue un problème majeur, car l'amélioration apportée à la chaussée permet aux utilisateurs de conduire plus vite, excédant les limites permises.

Il a aussi été question de la légalité de la location de certaines résidences, de l'érosion occasionnée par les travaux des entrepreneurs, de la dermatite du baigneur causée par les oiseaux aquatiques et, évidemment, de l'environnement, en particulier de la protection des milieux humides.

La mairesse M^{me} Lisette Maillé a donné un compte rendu de l'avancement des travaux de réfection du chemin North et du projet de planification stratégique. Elle a aussi souligné la rigueur qui sera maintenant donnée à l'application de la réglementation.

La rencontre a duré plus de 2 h 30 et tous les participants en sont sortis mieux renseignés et animés d'une motivation renouvelée.

Culturel

Austin Livres-Service. Austin peut maintenant se vanter d'avoir sa propre bibliothèque! Montée à partir de dons de livres, elle est étonnamment bien garnie! Il y a des livres sur tous les sujets... ou presque. Romans, biographies, collections complètes... et même une section Littérature jeunesse. Les romans en français et ceux en anglais sont classés séparément.

Logée dans la salle des loisirs de l'hôtel de ville et accessible durant les heures de bureau, la bibliothèque est de type libre-service. La formule est très simple : « j'emprunte, je lis, je retourne en remettant mon livre dans la boîte identifiée RETOUR ». Il n'y a rien à enregistrer.

Profitez de l'occasion de vous procurer des moments de loisirs et de culture!

Mardis du patrimoine. Le comité culturel a inauguré cet été les « mardis du patrimoine », une série d'événements visant à faire connaître notre patrimoine local et régional. Trois événements ont été organisés. Le 27 juillet, Serge Wagner, secrétaire du comité culturel et historien à ses heures, a offert une visite commentée du cimetière East Bolton, lors de laquelle il a parlé de l'évolution des pierres tombales et des inscriptions, et des grands citoyens d'Austin qui sont inhumés dans ce cimetière. Le 10 août, Louise Abbott, écrivaine, photographe, cinéaste et ex-Austinoise, a présenté son film sur les granges historiques des Cantons de l'Est. Dans ce très beau film intitulé *Giving Shelter*, M^{me} Abbott documente les anciennes méthodes de construction et en préserve la mémoire pour les générations à venir. Le 17 août, Maurice Langlois présentait les édifices qui ont marqué l'histoire de Magog. En cas de pluie, la sortie devait être remise au 24 août.

Samedi culturel : 25 septembre. Trois événements au programme : Causerie sur l'histoire de la brigade incendie et sur les premiers répondants d'Austin : à 13 h 30, à l'église Saint-Austin. Concert : à 16 h, à l'église Saint-Austin. Souper gastronomique (cocktail dînatoire) comprenant plusieurs services : 18 h 30, à la salle communautaire de l'hôtel de ville.

Billets en vente dès maintenant au prix de 25 \$ au Marché Austin, à l'hôtel de ville et au bureau de poste. Pour information : Madeleine Saint-Pierre, 819 843-6063.

Les moulins du ruisseau Powell. À l'été 2009, une équipe de six archéologues est venue faire des sondages sur les vestiges des barrages et moulins du ruisseau Powell; le premier moulin remonte à 1796. Le rapport est maintenant disponible. Il peut être consulté au secrétariat de la municipalité. On peut aussi en acheter un exemplaire.

Environnement

Saviez-vous que nous (les résidents d'Austin) enfouissons annuellement 580 tonnes de déchets? Et que cela nous coûte très cher? Plus de 260 000 \$ pour ramasser, enfouir et recycler nos rebuts en 2009! En 2010, les frais liés à l'enfouissement à eux seuls augmenteront de 20 %. Et voilà que le site d'enfouissement a analysé le contenu de nos vidanges. Résultat : 82 % du volume de nos poubelles pourrait éviter l'enfouissement. On aime jeter notre argent à la poubelle!

Conservez votre argent en gardant à l'esprit les 4 R. Réduisez votre consommation, et particulièrement les biens et produits qui sont suremballés. Réutilisez et réutilisez encore. Lorsque ce n'est plus possible pensez à recycler ou à composter. La municipalité fournit tous les outils pour

faciliter le recyclage et vous renseigner sur l'utilisation d'un composteur domestique. (À cet égard, n'hésitez pas à consulter notre spécialiste en environnement.) Lorsque vous aurez éliminé toutes les autres possibilités, et alors seulement, jetez les matières non récupérables.

Le comité consultatif en environnement examine cette question et bien d'autres : bande riveraine, fosse septique, érosion, etc. Faites-nous part de vos commentaires à : comite-environnement-austin@googlegroups.com

Près de trente personnes, dont plusieurs membres du Service des incendies, ont participé à la **corvée annuelle de nettoyage** des fossés en avril dernier. Des équipes, qui ont ratissé le chemin Nicholas-Austin de la limite de Magog jusqu'au chemin Cooledge, ainsi que le chemin Millington, ont rempli un conteneur entier! Merci à tous les bénévoles!



Loisirs

La campagne Suivez le courant collectif d'Hydro-Québec a permis de recueillir plus de 4 500 \$ jusqu'à présent pour le rajeunissement de l'aire de jeux au parc – soit près de la moitié de notre objectif! Rappelons que pour chaque questionnaire du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER rempli, Hydro-Québec remet à notre municipalité un montant de 30 \$ ou de 35 \$ (si le questionnaire est soumis en ligne) et le citoyen reçoit un rapport de recommandations pour réduire sa consommation d'énergie. La campagne se poursuit jusqu'au 31 octobre. Si vous n'avez pas encore répondu au questionnaire, nous vous encourageons à le faire dès maintenant. Tout le monde y gagne!

Calendrier social

Réservez ces dates!

25 septembre - Samedi culturel

30 octobre - Fête d'Halloween (Loisirs).
Préparez vos costumes!

20-21 novembre - Expo-vente de Noël

4 décembre - Fête de Noël des pompiers et premiers répondants, 20 h.

11 décembre - Fête de Noël des enfants

Austin en fête!

Encore cette année, notre journée de célébrations annuelles – Austin en fête! – a été un succès sur toute la ligne... ou presque!

L'idée derrière le comité d'organisation de la fête a toujours été de mettre à contribution le plus de personnes possible afin de répartir la tâche sur un plus grand nombre d'épaules et de rejoindre le plus grand nombre de citoyens possibles. Le Club de chasse et pêche d'Austin, l'Austin Women's Institute, le Service des incendies et les comités embellissement, environnement, culturel et loisirs sont représentés au comité depuis le début. C'est grâce à leur participation – et à celle *obligée* de leur famille – qu'il est possible d'offrir des activités pour tous les groupes d'âge : vente aux enchères et vente de débarras, bassin de pêche, démonstrations de premiers répondants, visite des camions d'incendie, distribution d'arbres, échange de vivaces, exposition sur le patrimoine, jeux d'adresse, jeux gonflables, maquillage des enfants, méchoui, danse, bar.

Cette année, le comité s'est enrichi de quelques nouveaux membres grâce auxquels il a pu varier la programmation. Par exemple, M. Alain Parson du Marché Austin, aidé de sa famille, a organisé un tournoi du jeu électronique Rock Band, qui s'adressait à tous, mais particulièrement aux adolescents. Son stand a attiré des participants pendant tout l'après-midi et le gagnant a remporté un bon d'achat de 100 \$ chez Future Electronics. M^{me} Andrea Fairchild, du comité culturel, a animé avec sa fille Christa un atelier de murale collective qui a inspiré de nombreux enfants. Elle avait également préparé un atelier de murale de graffitis auquel les ados sont restés insensibles... M^{me} Denise Richard, des loisirs, a organisé un bingo (un événement que le comité voulait offrir depuis plusieurs années) et qui, faute de participants, a dû être annulé. Mais où étaient donc les joueurs de bingo?

Aux membres du comité se greffe une foule de citoyens qui mettent la main à la pâte pour assurer le déroulement de la journée. Qu'il s'agisse de la course de bolides ou des feux d'artifice, en passant par l'organisation des lieux et du chapiteau, la cantine, l'animation musicale, la démonstration de baladi, la distribution de maïs soufflé à volonte, la vente de billets et les tours de poney, tout est l'œuvre de bénévoles. Près de 70 au total!

On a évalué à plus de 500 personnes le nombre de participants à la fête; cela représente un tiers des résidents permanents ou un septième de la population totale. Tout un exploit! Plusieurs citoyens qui étaient des nôtres pour la première fois ont été enchantés de leur expérience et ont promis de revenir avec leurs voisins l'an prochain, et certains ont même offert de donner un coup de main! C'est donc une belle réussite et un pas de plus vers le développement du sentiment d'appartenance à notre communauté. À l'année prochaine!



Photo de Jean-Claude Duff



Photo de Gisèle Benoit



Photo de Gisèle Benoit

Merci à nos commanditaires

Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac	Laiterie Chagnon
Artisanat 4 Saisons	Marché Austin
Brûlerie du Café	Métro Plus Plouffe
Club de Golf de Owl's Head	Municipalité d'Austin
Club Optimistes Magog-Orford	Picken's Farm Equipment Inc.
Christa Fairchild	Ramoneur 4 Saisons
Duff International	Stone & sons
Famille Benoit	Twin Maple Farm
Famille Jean-Marc Couture	Viscogliosi, Alain
Karting Orford	

Hommage à la famille Bryant

Poursuivant sa tradition de reconnaissance envers les conseillers qui ont accumulé de longs états de service, la municipalité est fière de souligner la contribution exceptionnelle d'Arthur Bryant. Conseiller depuis avril 1989, Arthur a été l'un des fondateurs du Service des incendies, dont il a été le directeur pendant de nombreuses années. Il s'est aussi toujours occupé de la voirie. Comme Arthur témoigne d'un dévouement communautaire sans bornes, l'honneur lui a été rendu le 26 juin dernier lors de la journée Austin en fête! Il a eu droit à une ovation chaleureuse nourrie d'applaudissements qui l'ont beaucoup ému. À cette occasion, on lui a également remis un certificat à titre posthume pour son père, Elwin, qui a servi pendant 39 ans à titre de conseiller et pour l'un de ses cousins, John M. Bryant, qui a été secrétaire-trésorier pendant 24 ans.

Merci Arthur!

L'APELOR, une drôle d'association qui fonctionne

Par Jean Pouliot, président de l'APELOR
et vice-président du RAPPEL

D'abord notre lac. Le lac Orford est un petit lac très profond, dont l'eau est d'une grande qualité. Il est d'ailleurs le réservoir d'eau potable de la municipalité d'Eastman. À cheval sur les limites d'Eastman et d'Austin, il a vu son développement immobilier freiné par la voie ferrée, par la route 112 et par sa zone marécageuse. Son eau se déverse dans le lac d'Argent. Il compte environ 80 propriétés riveraines et 150 propriétés dans son bassin versant.

L'Association pour la protection du Lac Orford ou L'APELOR est née en 1999 autour d'un sujet chaudement débattu : la présence d'embarcations à moteur à essence sur un petit lac. Elle est composée de représentants du Comité des citoyens du lac Orford Inc., des propriétaires d'Orford-sur-le-lac et de riverains. Le débat avait conduit à l'époque à un scrutin référendaire, dont le résultat concret a été l'adoption, par Pêches et Océans Canada, d'un règlement sur la vitesse des embarcations à moteur sur le lac. Les bouées installées chaque année en sont le témoin.



Photo aérienne du Lac Orford

L'Association s'occupe de plusieurs dossiers importants, dont la surveillance de la qualité de l'eau et le contrôle des installations septiques. Après plusieurs mises aux normes, la situation semble bien maîtrisée. En partenariat avec RAPPEL (Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et cours d'eau de l'Estrie), nous avons fait faire la caractérisation de l'état de la rive tout autour du lac. Chaque propriétaire riverain a reçu une fiche indiquant ce qui pourrait être amélioré. Nous sommes également très préoccupés par la limitation de l'apport de sédiments dans le lac. De là, l'attention particulière que nous portons à la renaturation des berges. À cet égard, nous venons de planter 278 plantes et arbustes le long de la 112.

D'autres enjeux nous inquiètent : Qu'en est-il de la salinité de l'eau? Nous recevons les sels de déglacage de l'autoroute et de la 112. Que faire pour les bernaches et les castors qui obstruent les ouvrages d'écoulement de l'eau passant sous la voie ferrée? Le barrage à l'extrémité ouest du lac, qui date de 1908, fuit. Il devra être remplacé. Comment mieux encadrer les projets de développement immobilier? Le contrôle de l'érosion des sols est un dossier sur lequel nous concentrerons des efforts dans les années à venir.

L'APELOR réunit des associations et des citoyens « verts » et moins « verts ». Malgré le fait qu'elle compte plus de 120 membres, c'est l'exécutif qui finit par en faire beaucoup et la vie « associative » y est pour ainsi dire, inexistante : aucune activité sociale et un minimum d'activités administratives. En ce moment, l'APELOR ne s'investit que dans des actions environnementales. Pour la première fois, nous avons bénéficié d'un atelier de compostage chez un voisin cette année.

L'APELOR est toujours heureuse de collaborer avec les associations voisines ou celles qui travaillent aux mêmes enjeux. Pour avoir plus de renseignements sur l'APELOR, consultez son site Web à <http://groups.google.com/group/apelor>.

Muriel Ball-Duckworth : Austin se souvient

Par Serge Wagner

La grande militante canadienne pour la paix Muriel Duckworth, décédée à l'âge de cent ans, à Magog, en août 2009, a retrouvé pour toujours sa terre natale d'Austin. Les cendres de Muriel Duckworth furent inhumées, samedi 24 juillet, lors d'une cérémonie privée dans le cimetière *East Bolton* de ses parents et ancêtres.

En après-midi, la mairesse, Lisette Maillé, inaugure un tout nouveau parc à la mémoire de cette illustre citoyenne. La cérémonie se déroula en présence de plusieurs membres et amis de la famille Duckworth venus de différents points du Canada et des États-Unis, ainsi que de citoyens d'Austin et des environs.

Les trois enfants de M^{me} Duckworth dévoilèrent un panneau rappelant sa vie et ses réalisations. « Nous honorons Muriel Ball-Duckworth comme descendante de Nicholas Austin et de son épouse, Phebe Chesley, déclara M^{me} Maillé, ajoutant : mais aussi et surtout en raison de ce qu'elle a accompli tout au cours de sa vie. »

L'inauguration fut suivie de la présentation de quelques documents audiovisuels et de témoignages. La mairesse ajouta que la désignation du parc sera suivie d'autres gestes, dont une publication qui présentera la vie et l'œuvre de Muriel Duckworth. « Nous sommes tous les enfants de Muriel Duckworth, déclara-t-elle. Nous assumerons notre devoir de mémoire, car il appartient à chacun de faire fructifier son héritage. »



Photo de Normand DeSico

La pollution lumineuse

Par Philippe D'Aragon

À la séance régulière du conseil d'avril dernier, une dizaine d'élèves de l'école du Val-de-Grâce sont venus présenter un projet de lutte contre la pollution lumineuse qu'ils ont réalisé sous la direction de leurs enseignants Philippe D'Aragon et Élyse St-Cyr-Morin, tous deux citoyens d'Austin. Voici ce que les enfants nous ont appris.

Qu'est-ce que la pollution lumineuse?

Toute forme de gaspillage de l'éclairage qui, trop souvent mal dirigé, voile les étoiles, réduit la sécurité par l'éblouissement et trouble les rythmes biologiques de la faune et de la flore.

Le voilement des étoiles - L'éclairage dirigé vers le ciel pâlit la noirceur de sorte que les étoiles disparaissent petit à petit. Dans une grande ville, il n'y a plus qu'une vingtaine d'étoiles visibles. Dans la région, on peut en voir plusieurs centaines. Au mont Mégantic, première réserve de ciel étoilé au monde, on les compte par milliers!

La visibilité, l'éblouissement et la sécurité - « Plus on éclaire, plus on est en sécurité. » C'est un mythe. Au contraire, de trop puissants luminaires éblouissent et réduisent la sécurité. Il s'agit en fait d'éclairer mieux.

La lumière intrusive - Toute lumière éblouissante ou qui pénètre dans nos maisons. Elle constitue une nuisance lorsqu'elle dérange le confort des personnes ou les activités qu'elles exercent.

L'environnement - La plupart des organismes vivants ont besoin de lumière le jour et de noirceur la nuit. L'éclairage abusif la nuit perturbe ces organismes. La nuit est essentielle à la vie, même pour nous, les humains.

L'économie - Le Québec est l'un des endroits le plus lumineusement pollués au monde. On estime que la lumière qui sert à éclairer le ciel équivaut à une perte annuelle de 45 millions de dollars. Par exemple, la ville de Montréal est aussi lumineuse que New York!

Que peut-on faire comme citoyen?

- Installer un abat-jour qui camoufle complètement l'ampoule
- Installer un détecteur de mouvements pour éclairer au besoin
- Installer des ampoules à défilement absolu (*full cut-off*)
- Faire en sorte qu'il y ait moins de 1 % du flux lumineux diffusé au-dessus de l'horizon
- Choisir des ampoules moins nuisibles pour le ciel étoilé et moins énergivores : on recommande les ampoules incandescentes ou halogènes de 60 W, fluocompactes de 15 W et sodium à haute pression 50 à 70 W.

Vous voulez en apprendre davantage? Visitez le <http://www.astrolab-parc-national-mont-megantic.org>.

Aux enfants, merci de nous avoir éclairés sur ce sujet!



Photo de Mireille Dagenais

Qu'est-ce que le CCU?

Bon nombre d'entre vous se demandent peut-être quel rôle joue le CCU. En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, chaque municipalité a l'obligation de mettre en place un Comité consultatif d'urbanisme, ou CCU, qui a le mandat de donner son avis pour l'approbation des demandes de dérogations mineures (c'est en quelque sorte, une deuxième chance de se conformer à la réglementation) et l'application des différents règlements d'urbanisme : règlements normatifs (zonage, lotissement, construction et émission des permis), PPU (plan particulier d'urbanisme), PIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale), PPCMOI (projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble), PAE (plan d'aménagement d'ensemble), UC (usage conditionnel). Le travail du CCU vise à assurer la bonne gestion du plan d'urbanisme de la municipalité et l'application uniforme des différents règlements.

En mai dernier, tous les membres du CCU d'Austin ont suivi une formation qui pour certains, était une première prise de conscience du rôle d'un CCU dans une municipalité, et pour d'autres, un rappel.

Dans tous les cas, le rôle du CCU est d'analyser les demandes de projets des citoyens et de recommander au conseil leur acceptation ou leur refus en fonction de la réglementation, du bien collectif et de décisions similaires prises antérieurement. Il est primordial que la demande soit soumise le plus tôt possible et non pas à la dernière minute. Réunir le comité exige du temps, car il faut trouver un moment où tous les membres sont disponibles. Après étude de la demande, le CCU présente un rapport au conseil qui doit rendre une décision à sa réunion mensuelle suivante. Il faut compter environ deux mois entre la présentation de la demande et son acceptation (ou son refus le cas échéant) par le conseil. Il est tout aussi important que la demande contienne tous les renseignements nécessaires à la prise de décision. Si l'information qu'il reçoit est incomplète, le CCU pourrait devoir reporter ses recommandations pour ne pas porter préjudice au demandeur. Alors, dès que vous envisagez un projet et surtout avant de conclure une entente avec un entrepreneur, nous vous conseillons fortement de consulter l'inspecteur municipal qui pourra vous renseigner sur les règlements qui s'appliquent dans votre cas et vous accompagner tout au long du processus.

Dans certains cas exceptionnels, et après avoir obtenu l'accord de l'inspecteur en bâtiments à qui vous devez présenter la demande, vous pourriez être autorisé à venir expliquer votre projet au CCU pour éclaircir le dossier.

Pour obtenir plus de renseignements sur les CCU, vous pouvez consulter le site du ministère des Affaires municipales, à l'adresse http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_acte_comi.asp.

Jean-Claude Duff
président du CCU

De l'importance de la bande riveraine

La nature a pris des années à mettre en place une végétation qui agit comme filtre naturel aux bords des lacs et des cours d'eau. Ainsi, plutôt que de chercher à la remplacer, il est d'une importance capitale de la conserver.

Le règlement adopté en 2008 a pour objet de lutter contre la dégradation et l'artificialisation générale des rives afin de protéger nos lacs et nos cours d'eau. L'absence de barrière végétative protectrice laisse les phosphates et les sédiments migrer vers l'eau, ce qui contribue au phénomène des cyanobactéries, et favorise le réchauffement de l'eau, ce qui occasionne la prolifération des algues.

Essentiellement, **le règlement interdit toute intervention de contrôle de la végétation, dont la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres dans la bande riveraine de dix mètres** (quinze mètres pour les terrains comportant une pente supérieure à 30 %). Le règlement prévoit une option facultative pour la renaturalisation de la bande riveraine afin qu'elle soit à la fois efficace et harmonisée aux goûts du propriétaire. Cette renaturalisation doit s'effectuer selon les techniques reconnues. Les riverains qui souhaitent se prévaloir de cette option doivent obtenir un certificat d'autorisation gratuit auprès de la spécialiste en environnement.

Dans le cas de bandes riveraines existantes, il faut s'assurer de la présence des trois strates (arborescente, arbustive et herbacée) nécessaires afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle écologique. Dans le cas de bandes riveraines transformées en pelouse, il est urgent de les restaurer afin qu'elles jouent leur rôle de filtre et de protection. Les murets en béton situés au bord du lac réchauffent les eaux. Avec l'autorisation de la municipalité, il est possible de les enlever. Et si cela est impossible, on pourra réduire leur impact en plantant des plantes indigènes à leur pied ou sur le dessus afin de les recouvrir.

Tous les spécialistes s'entendent pour dire que les normes concernant la largeur de la bande riveraine sont des normes minimales. Les propriétaires doivent chercher à en augmenter la largeur, idéalement en couvrant la plus grande partie possible du terrain.

À son entrée en service au printemps dernier, la spécialiste en environnement a commencé une tournée d'inspection et de caractérisation systématique des propriétés riveraines de la municipalité. En cas d'infraction, elle laisse un premier avis et fait un suivi à l'expiration du délai.

Comme la municipalité a adopté le règlement il y a maintenant deux ans et qu'elle a fait des efforts de sensibilisation importants depuis, elle fera désormais appliquer le règlement de manière plus stricte. Les contrevenants sont passibles d'une amende minimale de 500 \$ et maximale de 1 000 \$ (dans le cas des personnes morales, l'amende est de 1 000 à 2 000 \$). Ce montant double en cas de récidive. Si l'infraction est maintenue, cette continuité constitue, chaque jour, des contraventions distinctes.

La préservation et la revégétalisation des bandes riveraines doivent être une priorité absolue. La qualité de nos lacs en dépend. Notre spécialiste en environnement, Josiane Pouliot, est là pour vous aider à vous conformer au règlement. N'hésitez pas à communiquer avec elle à j.pouliot@municipalite.austin.qc.ca ou au 819-843-2388.

Écocentre mobile

Le 5 juin dernier, la municipalité a mis en place un écocentre mobile au bénéfice des citoyens de 8 h à 16 h. Deux personnes étaient sur place afin de recevoir, orienter et appuyer les citoyens pour le tri et le déchargement des matériaux. Trois catégories de matières recyclables étaient recueillies, soit le bois, les métaux et les matériaux mixtes destinés au tri. En dépit du nombre restreint de citoyens qui s'est prévalu du service (en raison peut-être de la météo peu clémente), nous avons recueilli 2,06 tonnes métriques de matières.

À la recommandation du comité consultatif en environnement, la municipalité offrira un autre écocentre mobile, le samedi 9 octobre, fin de semaine de l'Action de grâce. Gardez cette date en mémoire et profitez-en! L'habitude croît avec l'usage.

Alerte à la berce du Caucase

La berce du Caucase est une plante envahissante et toxique. Nouvellement introduite au Québec, on l'a déjà repérée dans notre région. C'est une plante géante pouvant atteindre une hauteur de deux à cinq mètres présentant des feuilles mesurant de un à trois mètres de longueur et de nombreuses petites fleurs blanches regroupées en forme d'ombrelles. Elle exsude sur toutes ses parties une sève liquide, incolore et inodore qui contient des toxines qui sont activées par la lumière et qui rendent la peau extrêmement sensible au soleil, causant des lésions apparentées à des brûlures, douloureuses et parfois graves.

Le contact avec la sève est indolore, mais il peut produire des dermatites jusqu'à 48 heures après l'exposition. Après guérison des plaies, des taches brunes ou blanches peuvent persister pendant plusieurs mois, voire quelques années, sur les régions affectées et ces dernières peuvent demeurer photosensibles (sensibles à la lumière).

En cas de contact, éliminer immédiatement la sève, sans frotter, en utilisant du papier absorbant, puis laver la zone touchée avec du savon et rincer abondamment. Changer et laver les vêtements afin d'éliminer le risque de contamination d'autres parties du corps. Éviter l'exposition des parties touchées à la lumière en les couvrant (vêtements longs, gants, manches longues) pendant au moins 48 heures. Consulter un médecin si les yeux sont touchés, si des lésions importantes se développent, si la personne atteinte fait de la fièvre ou s'il s'agit d'un enfant.

Il est important de freiner la dispersion de la plante, qui se multiplie par propagation des graines, une seule plante en produisant jusqu'à 100 000, capables de survivre sept ans avant de germer. Il est recommandé de détruire la plante et sa repousse (les racines). L'arrachage manuel ou mécanique est possible, mais doit être fait en prenant des mesures de protection adéquates, car il comporte un risque élevé d'exposition.

Voyez tous les renseignements et photos à cet égard à <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/index.htm>

Pour signaler la présence de la berce du Caucase directement en ligne, visitez le site du Réseau de surveillance des plantes exotiques envahissantes ou communiquez avec la municipalité au 819-843-2388.

Péril en la caverne?

Par Mireille Dagenais

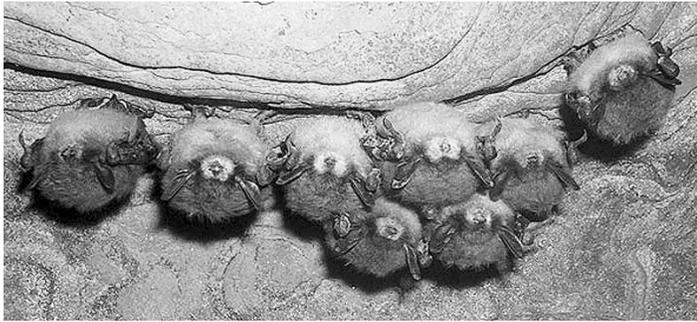


Photo du New York State Department of Environmental Conservation

Le syndrome du museau blanc (SMB), qui a décimé plusieurs colonies de chauves-souris dans le Nord-Est des États-Unis, a été repéré au printemps 2010 dans les régions des Cantons de l'Est et de l'Outaouais. Plus d'un million de chauves-souris auraient succombé à ce syndrome depuis sa découverte. Ce fléau est donc devenu un enjeu international pour la conservation des chauves-souris insectivores et cavernicoles, qui sont les espèces les plus touchées par le SMB.

Le SMB se caractérise par la présence d'un champignon blanc (*Geomyces destructans*) sur le museau, les oreilles ou les ailes des chauves-souris. Ce champignon prospère dans les milieux froids et humides et comme les chauves-souris cavernicoles doivent abaisser leur température corporelle lors de leur hibernation, elles deviennent une proie de choix. On ne sait pas encore si le champignon est la première cause du décès ou si d'autres facteurs sont en jeu.

Les chauves-souris jouent un rôle important dans nos écosystèmes en contrôlant les populations d'insectes dont certains sont considérés comme nuisibles pour les humains et l'agriculture. Une chauve-souris, dont le poids moyen est d'environ huit grammes, peut consommer l'équivalent de 50 à 75 % de son poids en insectes en une seule nuit. Selon certaines études menées aux États-Unis, les chauves-souris feraient économiser aux fermiers des centaines de milliers de dollars annuellement en insecticides!

Les chauves-souris appartiennent à l'ordre des chiroptères (mains en forme d'ailes) qui sont les seuls mammifères volants connus sur terre. Au Québec, on trouve huit espèces de chauve-souris, toutes insectivores, dont trois espèces migratrices : la chauve-souris argentée, la chauve-souris cendrée et la chauve-souris rousse, et cinq résidentes, donc hibernantes : la petite chauve-souris brune (la plus répandue au Canada), la chauve-souris nordique, la chauve-souris pygmée, la pipistrelle de l'Est et la grande chauve-souris brune.

Ces démoustiqueurs efficaces ont une vue médiocre, mais une ouïe extrêmement développée, qui leur permet de chasser par écholocalisation, c'est-à-dire en émettant des ultrasons d'une fréquence variant de 7 000 à 10 000 cycles par secondes qui sont imperceptibles par l'oreille humaine. En mesurant le temps entre le moment où elle émet le son et celui où l'écho lui revient, la chauve-souris mesure la distance qui la sépare des objets pour s'orienter et repérer les insectes en vol. Pour entendre les chauves-souris, il faut utiliser un détecteur qui transforme les ultrasons en sons audibles.

http://www.partnersinrhyme.com/soundfx/bat_sounds/bat_pipistrelle_wav.shtml

http://www.partnersinrhyme.com/soundfx/bat_sounds/bat_silver-haired-bat_wav.shtml

Les chiroptères peuvent être porteurs de la rage, mais ne présentent pas de réel danger, car ils entrent très rarement en contact avec l'homme et la maladie est peu fréquente. Au Canada, depuis 1925, seulement 5 des 26 cas de rage humaine ont résulté d'un contact avec une chauve-souris. Il est tout de même conseillé de porter des gants pour les manipuler.

En cette année internationale de la biodiversité, il est important de mentionner que les trois espèces migratrices ainsi que deux espèces résidentes, la pipistrelle de l'Est et la chauve-souris pygmée de l'Est, sont susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables au Québec. La propagation du SMB pourrait donc être particulièrement dommageable pour ces dernières.

Puisque le champignon associé à ce syndrome peut être transporté par les bottes, vêtements et autres objets, il est recommandé de prendre des mesures adéquates de décontamination entre chaque visite d'une caverne, d'une grotte ou d'une ancienne mine. Le syndrome provoque une modification du comportement des chauves-souris. Le fait de les voir voler en plein jour au début du printemps peut être un indice de la présence du syndrome.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune invite les citoyens à signaler toute observation de chauves-souris présentant des signes pouvant être attribuables au SMB. Pour ce faire, vous pouvez communiquer avec le Ministère par téléphone au 1 866 248-6936 (1 866 CITOYEN) ou par courriel à services.clientele@mrnf.gouv.qc.ca.

Pour obtenir plus de renseignements sur le SMB, voir le reportage présenté à la semaine verte de Radio-Canada : http://www.radio-canada.ca/emissions/la_semaine_verte/2009-2010/chronique.asp?idChronique=111495

Pour en apprendre davantage sur la chauve-souris, consulter : <http://www.batcon.org/> (en anglais)



Photo de Frédéric Lelièvre

Loisirs

Félicitations à M^{me} Denise Richard, qui a été embauchée comme coordonnatrice en loisirs pour un contrat d'un an, à raison d'une journée par semaine. Membre du comité des loisirs depuis un an, Denise était responsable du camp de jour cet été et s'est montrée tout à fait à la hauteur! En plus de développer les programmes et événements actuellement offerts, elle a pour mandat de proposer de nouvelles activités de loisirs pour tous les groupes d'âge et d'en gérer l'administration et la logistique. Nous sommes convaincus que Denise relèvera ce nouveau défi avec brio!

Feux en plein air

Selon les dispositions du *Règlement sur la sécurité incendie 09-370*, tout feu en plein air, exception faite des feux de cuisson sur barbecue, doit être préalablement autorisé par le Service des incendies. Le permis

de brûlage est gratuit, mais assujéti à un certain nombre de conditions. Toute personne qui fait un feu sans permis commet une infraction et se verra désormais imposer sur-le-champ une amende variant de 250 \$ à 1 000 \$.

Rappelons qu'en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, il est interdit de brûler des matières résiduelles à ciel ouvert, même pour les récupérer en partie, sauf dans le cas de branches d'arbres et de feuilles mortes.

Reprise des chemins

Au printemps prochain, des travaux de l'ordre de 334 000 \$ (à la charge du secteur) seront réalisés pour réhabiliter les rues des Sapins, des Myriques et des Joncs du Domaine 4 Saisons en vue de leur reprise par la municipalité. Pour ce qui est du secteur 1 formé des rues des Plaines et

des Vignes, le règlement d'emprunt de l'ordre de 415 000 \$ a été approuvé par une forte majorité (41 contre 11) lors du scrutin référendaire qui a eu lieu le 13 juin dernier et qui a obtenu une participation de 80 %. Le Groupe Polytech, notre firme d'ingénieurs-conseils, procédera aux études techniques à l'automne et ira en appel d'offres au printemps en vue de faire effectuer les travaux après ceux qui sont prévus sur le chemin North.

Sécurité des piscines résidentielles

Le gouvernement a adopté le 22 juillet dernier un nouveau *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*. Voici les principales dispositions qui s'appliqueront aux futures installations :

- Toute piscine doit être entourée d'une enceinte de protection fermée sur tous les côtés d'au moins 1,2 mètre de hauteur;
- La porte permettant de pénétrer dans l'enceinte doit être pourvue d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- La paroi rigide d'une piscine hors terre qui atteint 1,2 mètre de hauteur – ou la paroi souple d'une piscine démontable (gonflable ou autre) qui atteint 1,4 mètre de hauteur – peut tenir lieu d'enceinte à certaines conditions;
- Tout appareil lié au fonctionnement de la piscine hors terre ou démontable doit être éloigné à plus d'un mètre de celle-ci.

Un site spécial (mapiscinesecuritaire.com) qui vous permettra de faire l'autodiagnostic de la sécurité de votre installation sera mis en ligne d'ici peu.



Photo de Jean-Claude Duff

Calendrier

23 août

Date limite de commande des plants de renaturalisation

4 septembre

Atelier sur la renaturalisation du RAPPEL, à 8 h 30, hôtel de ville

4 septembre

Dépôt de résidus domestiques dangereux, Écocentre de Potton

25 septembre

Samedi culturel : causerie, concert et cocktail dînatoire, église et salle communautaire

30 septembre

Dernier versement de taxes municipales

2 octobre

Dépôt de résidus domestiques dangereux, Écocentre de Potton

9 octobre

Écocentre mobile, 8 à 16 h, hôtel de ville

18 octobre

Gros rebuts, dernière collecte de 2010

1 novembre

Collecte de feuilles mortes (résidus verts) dans des sacs en papier.

20-21 novembre

Expo-vente de Noël, salle communautaire

5 décembre

Concert de Noël, 14 h, église d'Austin

Voyez le calendrier à jour au www.municipalite.austin.qc.ca

Le bulletin d'information municipal d'Austin est publié trois fois par année. Il est distribué par la poste et peut être consulté en ligne. Nous faisons bon accueil à vos commentaires et suggestions. Communiquez avec nous aux coordonnées suivantes :

21, chemin Millington, Austin (Québec) J0B 1B0
Téléphone : 819-843-2388 / Télécopieur : 819-843-8211
Courriel : info@municipalite.austin.qc.ca
Site Internet : <http://www.municipalite.austin.qc.ca>